

Pièce jointe n°3
Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain

3° de l'article R. 181-13 du code de l'environnement

Le terrain est actuellement la propriété de la société CLARES Immobilier, filiale du Crédit Agricole Centre Loire. La société SEQUOIA en sera le futur propriétaire.

Conformément au 3° de l'article R.181-13 du code de l'environnement, le représentant de la société CLARES Immobilier a autorisé la société SEQUOIA à y réaliser son projet par courrier. Ce courrier est annexé à cette pièce jointe.

Annexe 1 : Courrier de la société CLARES Immobilier

Annexe 1 – Courrier de la société CLARES Immobilier

SAS SEQUOIA
20 Bd Eugène Deruelle

Le Britannia

69003 LYON

Sébastien SCHOTT-SOUCHARD
CLARES IMMOBILIER
14 boulevard Rocheplatte
45 000 Orléans

Orléans, le 09 décembre 2019

Objet : projet d'implantation d'un site logistique – Autorisation du propriétaire

Monsieur Schott-Souchard,

Notre société SEQUOIA envisage l'implantation d'un site logistique sur votre commune au lieu-dit Montaigu en périphérie de la Zone d'Activités du Champs Rouge. L'emprise projetée s'étendra sur les parcelles n°62 et 122 de la section R du cadastre communal.

Ce nouvel établissement sera soumis à la réglementation relative aux installations classées sous le régime de l'autorisation seuil bas notamment pour les activités suivantes de la nomenclature des installations classées :

- Rubrique 1510 : stockage de matières combustibles,
- Rubrique 1530 : stockage de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues,
- Rubrique 1532 : stockage de bois ou matériaux combustibles analogues,
- Rubriques 2662, 2663-1 et 2663-2 : stockage de polymères,
- Rubriques 4330 et 4331 : stockage liquides inflammables,
- Rubriques 4510 et 4511 : stockage de produits dangereux pour l'environnement aquatique.

Nous allons ainsi prochainement déposer à la préfecture le dossier de demande d'autorisation environnementale correspondant. Conformément au 3° de l'article R.181-13 du code de l'environnement, ce dossier doit comprendre un document attestant de l'accord du propriétaire du terrain vis-à-vis de la réalisation de ce projet.

En tant que propriétaire actuel des terrains visés, nous vous remercions par conséquent de bien vouloir nous communiquer votre autorisation relative à la réalisation de notre projet afin que nous puissions la joindre à notre dossier.

Nous vous prions de croire, Monsieur Schott-Souchard, en l'expression de notre considération distinguée.

Stéphane Croxo



Stéphane Robinet



SEQUOIA
Société par actions simplifiée
20 Boulevard Eugène Deruelle Le Britannia
69003 Lyon

Séquoia SAS
Stéphane Croxo
20 Boulevard Eugène Deruelle – Le Britannia
69003 LYON

Objet :
Projet d'implantation logistique - Autorisation du propriétaire

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande relative à la demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt sur la commune de Gidy (45), qui sollicite autorisation quant à la réalisation d'un site logistique développant 63.958 m², pour les

Le projet s'étendra sur les parcelles n°62, 122 et 354 de la section R du cadastre communal.

Par la présente, nous vous autorisons à réaliser ce projet et à déposer en préfecture le dossier de demande d'autorisation environnementale correspondant à ce projet.

Veuillez agréer monsieur, nos sincères salutations.

Sébastien Schott-Souchard

